

Multi-Sports Dériveur – Catamaran Planche à voile 2023

Public

De 7 à 16 ans - Débutant & perfectionnement (*embarcation à choisir à l'inscription*)

Tarifs

260 € les 5 jours / * **238 €** du 10 au 14 juillet & du 14 au 18 août

* **Vendredi 14 juillet & Mardi 15 août** seule l'activité voile sera assurée - Transports non assurés par le S.I.H.A – RDV directement sur place à la base nautique

Optimist 14h30/ 17h30 & Planche à voile : 15h / 17h30 - Catamaran & Laser Pico : 15h / 18h

Lieux

DÉPART Peynier : Base de Loisirs La Garenne

RETOUR Peynier : Arrêt de bus face à la pharmacie ou **Trets** : Parking plateau sportif du Collège

Dates	Embarcations	Horaires/lieu de départ	Horaires/lieux de retour
10 au 14 juillet * - 31 juillet au 4 août 7 au 11 août - 21 au 25 août	Optimist (7 ans et +) Planche à voile (8 ans et +)	8h30 Peynier - La Garenne	Peynier 18h30 Trets 18h45
10 au 14 juillet * - 17 au 21 juillet 24 au 28 juillet 14 au 18 août* - 21 au 25 août	Catamaran (9 ans et +) Laser pico (10 ans et +)	8h30 Peynier - La Garenne	Peynier 19h00 Trets 19h15

Equipement pour la voile

- Maillot de bain, serviette, casquette ou chapeau, chaussures ne craignant pas l'eau
- Crème solaire résistante à l'eau
- Prévoir un rechange, vêtements chauds ou coupe vent en cas de mauvais temps

Informations

- Fournir un **brevet de natation** ou une **attestation d'aisance aquatique** :
De 25 m pour les - de 16 ans
De 50 m pour les + de 16 ans
- Dans le cadre du déroulement du stage, les enfants seront transportés par les véhicules du S.I.H.A
- Le S.I.H.A. se réserve le droit d'apporter des modifications au programme et tarifs
- Il est possible que les enfants inscrits sur ce stage ne puissent pas participer à toutes les activités sportives. L'activité nautique se superposant au programme commun du Multi-sports
- Un passeport voile sera délivré en fin de stage permettant de suivre la progression
- N'emmener aucun objet ou vêtement de valeur. Nous déclinons toute responsabilité.

Options

- **Repas** : 25 € 5 jours / 20 € 4 jours (S28 /S33)
Prévoir le pique-nique, pour les enfants ne prenant pas l'option et semaine 34
- **Garderie** : 8h / 8h30 : 20 € la semaine. 10 € à partir du 2ème enfant. 16 € les 4 jours. 8€ à partir du 2ème enfant.

Equipement multi-sports

- Tenue de sport et chaussures de tennis
- Sac à dos confortable, **gourde** et goûter

Programme sports

- Plus de 40 sports possibles dont : Sports collectifs (basket, foot, hand) de pleine nature (**Course d'orientation**), de précision (**Tir à l'Arc**), de raquettes (**Badminton**), du monde (**Kinball...**)

Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

6, Rue des Minimés - 13530 TRETTS
04 42 29 40 30 / sports.loisirs@sihva.com

ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

*Si l'enfant possède une **attestation d'aisance aquatique identique** ou le **test de sauve nage**, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.*

Je soussigné(e)

Titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du Code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes : la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf des vagues :

- BNSSA** n° de carte professionnelle :
- BEESAN** n° de carte professionnelle :
- MNS** n° de carte professionnelle :
- BEES Canoë Kayak / Voile / Surf** * n° de carte professionnelle :
- BPJEPS Canoë Kayak / Voile / Surf** * n° de carte professionnelle :
- Autre qualification** : n° de carte professionnelle :

Certifie que, né(e) le, a réalisé **avec succès les 5 épreuves** suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées **avec / sans** * brassière de sécurité.

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes : surf des vagues, canyoning, kite surf, croisière, canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III.

Fait le à
Signature :

ATTESTATION D' AISANCE AQUATIQUE (ÉTABLIE PAR LES PARENTS)

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : Catamaran, optimist, laser pico, planche à voile.

Je soussigné(e),

Certifie sur l'honneur que mon enfant.....,

né(e) le, a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées avec / sans * brassière de sécurité.

*La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes :
catamaran, optimist, laser pico, planche à voile.*

Si l'enfant possède une attestation d'aisance aquatique identique ou le test de
sauve nage, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place
de la présente attestation.

Fait le

à

Signature :